

**Nombre de membres**

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13+1proc

Séance du Mardi 12 avril 2022

Deux mille vingt deux

Et le douze avril

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA

**Date de la Convocation**

5 avril 2022

Denise.

**Date d'affichage**

6 avril 2022

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, ABRINES André, MARHIC Daniel, ADAM Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, JAUZION Bruno, ROTH Eberhard, VIALLE Romain.

Absents excusés : BONNAURE Martin donne procuration à JAUZION Bruno  
MARTEL Magalie.

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**1- Vote du budget Commune 2022**

Budget équilibré dépenses et recettes en Fonctionnement pour 2 435 263.83 €  
Budget équilibré dépenses et recettes en Investissement pour 1 618 978.46 €

**POUR : Unanimité**

**2- Vote du Budget Assainissement 2022**

Budget équilibré dépenses et recettes en Fonctionnement pour 371 511.30 €  
Budget équilibré dépenses et recettes en Investissement pour 973 646.98 €

**POUR : Unanimité**

**3- Acquisition d'une partie de la parcelle ZI 57**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à régulariser l'acquisition d'une partie de la parcelle ZI 57 d'une superficie de 422 m<sup>2</sup> à 1.88 € le m<sup>2</sup>, à signer tout document afférent à cette affaire.  
Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

**POUR : Unanimité**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré le 12 avril 2022

Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE  
DE GROSPIERRES

07120

Tel 04.75.39.67.17  
Fax 04.75.39.09.41